

**Extrait du Registre des Délibérations  
BUREAU EXECUTIF  
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 13 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 37

**Étaient présents :**

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Corinne HAU, (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Valérie REVEL (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Victor DUDRET, M. Pascal MORA

**Secrétaire de séance :**

-----

**N° 10 Pôle Espoirs de Canoë-Kayak : attribution d'une subvention pour la saison sportive 2025**

**Rapporteur** : M. Claude FERRATO

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 13 décembre 2012, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) s'est dotée de la compétence eaux-vives. Créé en 1996, le Pôle Espoirs de Canoë-Kayak, structure d'accès au haut-niveau, accueille et forme des jeunes sportifs à l'avenir prometteur et a vu passer dans ses rangs des champions comme Marjorie Delassus, sélectionnée pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 mais aussi, Angèle Hug, vice-championne olympique de kayak-cross lors des jeux de cette même olympiade.

Unique sur le territoire, cette structure est un maillon essentiel de la filière d'excellence eaux-vives et fait partie intégrante du projet « Performance » de la Fédération Française de Canoë-Kayak. Elle participe à l'accompagnement et au suivi des jeunes athlètes et leur permet d'accéder et de performer sur les grandes compétitions internationales. Par ailleurs, le Pôle développe des liens avec les sportifs régionaux espoirs et contribue au plan performance fédérale mené par la Fédération Française de Canoë-Kayak.

Au rythme de 15 heures d'entraînement hebdomadaires, sur les sites du Pont d'Espagne et du Stade d'Eaux Vives Parc Aquasports, les activités du pôle s'adressent à des athlètes de 15 à 18 ans, inscrits sur la liste ministérielle dans les catégories Espoirs et Relève. Ces jeunes sont encadrés par une équipe de professionnels diplômés et spécialisés dans la discipline, à temps plein, dont la vocation est de permettre la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Assurer le suivi socio-éducatif et scolaire avec le lycée d'accueil, le Prytanée Sportif et les familles ;
- Assurer la formation aux habiletés techniques fondamentales dans la catégorie slalom, discipline olympique ;
- Permettre aux athlètes d'augmenter leurs capacités d'entraînements et être en forte synergie avec le Pôle France Relève tant sur la formation des sportifs que sur la formation continue des entraîneurs ainsi qu'en symbiose avec les clubs formateurs.

Sur le pôle palois, la demande d'intégration est forte compte-tenu des excellentes conditions d'accueil et de la qualité des prestations proposées. Le Pôle de Pau est identifié « site pilote » par la Fédération Française de Canoë-Kayak ; il est aujourd'hui le seul à apporter une complémentarité au site olympique de Vaires-sur-Marne.

Sur présentation d'un budget prévisionnel 2025 de 81 250 €, l'association sollicite une subvention de 6 000 €. Pour lui permettre de rester leader dans son domaine et de poursuivre dans cette dynamique, il vous est proposé de maintenir le niveau de soutien et d'attribuer une subvention de 5 500 € pour l'année sportive 2025.

**Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 6 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver l'attribution d'une subvention de 5 500 € au pôle Espoirs de Canoë-Kayak de Pau pour l'année sportive 2025 ;**
- 2. Décider que cette dépense sera assurée par les crédits inscrits au Budget Principal 2025, chapitre 65, fonction 325, article 65748.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU